



Changement de priorité rue Brouard



(https://boissettes.fr/sites/boissettes.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/stop_brouard2.jpg?itok=.600MS60)

Été 2023

Ajout de deux STOP rue Brouard à l'angle de la rue des sables pour faire respecter la limitation de vitesse de 30 km/h au centre du village.

- ➡ [Arrêté Municipal n° 24/2023 - Pose de 2 Stops rue Brouard](#)
- ➡ [Arrêté Municipal n° 25/2023 - Suppression du Stop rue des Sables](#)